



**Wallonie**  
**COMMUNE DE BERLOZ**

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M et Mme KURT - BOUMRAH, demeurant rue du Molinay 55 à 4100 Seraing.

Le terrain concerné est situé rue Joseph Wauters à Berloz-Rosoux et cadastré 2<sup>ème</sup> division, section A, n°445N.

Le projet consiste en la construction d'une habitation avec carport et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (surface terrasse, toiture du volume secondaire, hauteur du volume principal, teinte de la couverture de toiture, carport au lieu d'un garage, carport non à front de bâtisse, non-respect du relief naturel à 2m des limites, implantation des haies).

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, durant les 15 jours de l'annonce, pendant les jours d'ouverture de l'administration, et actuellement sur rendez-vous auprès des services administratifs (019/33.99.99), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du mercredi 27 janvier 2021 au mercredi 10 février 2021 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire, daté et signé, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse [commune@berloz.be](mailto:commune@berloz.be).